

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 07/04/2016

**Date de la convocation**  
01/04/2016

**Date d'affichage**  
01/04/2016

L'an 2016, le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	23

**Présents** : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, M. GOURGUES Christophe, Mme ARNEAU Christine, M. GAUTHIER Didier, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, M. ETEVENARD Marc, M. BIROT Jérôme, M. PLACERAUD Jean-Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme PEREIRA Ana, M. MEUNIER Jean-Luc, Mme FEITO Laetitia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUMEAU Angélique à Mme ARNEAU Christine, Mme VALENTE Aline à Mme ROY Karine, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme BEAUDOIN Bettina à M. PLACERAUD Jean-Michel

**A été nommée secrétaire** : Mme GOMBAUD Christel

### SOMMAIRE

- 2016\_04\_01 Approbation du compte de gestion 2015
- 2016\_04\_02 Approbation du compte administratif 2015
- 2016\_04\_03 Affectation du résultat
- 2016\_04\_04 Fixation des taux 2016 - taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
- 2016\_04\_05 Fixation du taux 2016 des taxes d'enlèvement des ordures ménagères
- 2016\_06\_06 Budget primitif 2016
- 2016\_06\_07 Attribution de subventions associatives

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2016\_04\_01

**Approbation du compte de gestion 2015**

## Approbation du compte de gestion 2015

Le trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Avant le 1<sup>er</sup> Juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Recettes de l'exercice 2015 :	+ 5 438 452,07 €
Dépenses de l'exercice 2015 :	- 4 731 881,29 €
Excédent de l'exercice 2015	+ 706 570,78 €
Excédent 2014 reporté :	+ 708 034,16 €

**Résultat de fonctionnement 2015 :** + **1 414 604,94 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Recettes de l'exercice 2015 :	+ 3 095 376,57 €
Dépenses de l'exercice 2015 :	- 2 007 880,31 €
Excédent de l'exercice 2015	+ 1 087 496,26 €
Déficit 2014 reporté :	- 780 111,25 €

**Résultat d'investissement 2015 :** + **307 385,01 €**

Le Conseil Municipal,  
Ayant oui le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2015.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2016_04_02
<b>Approbation du compte administratif 2015</b>

## **Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les dépenses prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14 et L2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Mme Dominique PETIT a été désignée à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Dominique PETIT pour l'examen et le vote du compte administratif 2015 conformément aux articles précités,

Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2015 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2015:	+ 5 438 452,07 €
Dépenses de l'exercice 2015 :	- 4 731 881,29 €
Excédent de l'exercice 2015	+ 706 570,78 €
Excédent 2014 reporté :	+ 708 034,16 €

**Résultat de fonctionnement 2015 :** + **1 414 604,94 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes de l'exercice 2015 :	+ 3 095 376,57 €
Dépenses de l'exercice 2015 :	- 2 007 880,31 €
Excédent de l'exercice 2015	+ 1 087 496,26 €
Déficit 2014 reporté :	- 780 111,25 €

**Résultat d'investissement 2015 :** + **307 385,01 €**

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal,  
Ayant oui le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve le compte administratif 2015.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 3

D. n° 2016_04_03
<b>Affectation du résultat</b>

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent d'investissement comme suit :

- report de l'excédent d'investissement pour : **307 385,01 €** (article 001 du BP 2016)

Le Conseil Municipal,  
Ayant oui le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre,

Affecte l'excédent d'investissement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Compte tenu des restes à réaliser comptabilisés au 31/12/15 en dépenses pour **439 525,00 €** et en recettes pour **81 000,00 €**, Monsieur le Maire propose d'affecter l'autofinancement complémentaire comme suit :

- autofinancement complémentaire **51 139,99 €** (article 1068 du BP 2016)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre,

Affecte l'autofinancement complémentaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

**Reste donc disponible pour report sur le Budget Primitif 2016 : 1 363 464,95 €**(article 002 du BP 2016)

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre,

Affecte l'excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement dans les conditions évoquées cidessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2016\_04\_04

**Fixation des taux 2016 - taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'avant de se prononcer sur le budget 2016, il y a lieu de fixer les taux d'imposition des trois taxes locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) ; il précise que compte tenu de la situation financière de la Commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir pour 2016, les taux de 2015.

TAXES	Ville de Châteaubernard
Habitation	<b>5,77 %</b>
Foncier bâti	<b>12,54 %</b>
Foncier non bâti	<b>36,83 %</b>

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE, pour 2016, de maintenir les taux des trois taxes à hauteur de 2015, soit :

Taxe d'habitation : 5,77 %

Taxe foncière (bâti) : 12,54 %

Taxe foncière (non bâti) : 36,83 %

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2016\_04\_05

**Fixation du taux 2016 des taxes d'enlèvement des ordures ménagères**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de déterminer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016.

Monsieur le Maire précise que les bases prévisionnelles d'imposition s'élèvent à **5 944 487 €**  
Il précise que le produit attendu par CALITOM. est de **497 688,38 €**

Monsieur le Maire propose de maintenir à **9,34 %** le taux de la TEOM pour 2016, pour un produit d'imposition de **555 215,09 €** permettant la prise en charge partielle de l'achat de containers normalisés pour l'ensemble des foyers Castelbernardins.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Fixe à 9,34 % le taux de TEOM pour 2016.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2016\_06\_06

**Budget primitif 2016**

Les résultats de l'exercice antérieur permettent de constater et de mettre en relief les éléments prédominants du budget primitif 2016, notamment par :

- **la section de fonctionnement**  
Elle connaît des dépenses et des recettes en augmentation variable ces dernières années.  
Elle connaît un important excédent antérieur.
- **la section d'investissement**  
Les disponibilités financières permettent à la collectivité de mettre en œuvre une réelle politique d'investissement.  
En outre, le calendrier budgétaire intègre un vote du Compte Administratif 2015 avant le Budget Primitif 2016, avec la reprise de l'ensemble des résultats de 2015 afin d'assurer des opérations d'investissement pluriannuelles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les éléments du budget primitif 2016.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Dépenses imprévues 90 000 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

023 Virement à la section d'investissement 1 467 977 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

011 Charges à caractère général 1 557 415 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

012 Charges de personnel 2 300 000 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

014 Atténuation de produits 160 000 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

65 Autres charges de gestion 921 402 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

65 541 Organismes de regroupement - SIEAAC 1 500 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement - SDITEC 3 500 €

Contre : 4  
Abstention :  
Pour : 23

65548 Organismes de regroupement - SIVU 100 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement - Fourrière 2 400 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement - Calitom 497 688,38 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – SDEG Cotisation EP 18 237 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – SDEG travaux d'entretien 15 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – SILFA 700 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

65 548 Organismes de regroupement – WEXCOM 200 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

66 Charges financières 56 181 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

67 Charges exceptionnelles 9 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 221 304 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013 Atténuation de charges 100 000,05 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

70 Produits des services 298 800 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

73 Impôts et taxes 4 450 738 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

74 Dotations, subventions, participations 404 856 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

75 Autres produits de gestion courante 72 100 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

76 Produits financiers 20 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 90 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

77 Produits exceptionnels 3 300 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

024 Produits cessions d'immobilisation 46 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

040 Opérations d'ordre transfert entre section 221 304 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

10 Dotations fonds divers 351 139,99 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

13 Subventions d'investissement 185 800 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

021 Virement de la section de fonctionnement 1 467 977 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 50 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

020 Dépenses imprévues 80 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

040 Opérations d'ordre, transfert entre section 90 000 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

16 Emprunts, dettes et assimilés 177 400 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0100 Mairie 37 700 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0160 Bâtiments divers 80 500 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0200 Pôle scolaire 94 400 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0300 Voirie communale 983 671 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0310 Acquisitions foncières 359 300 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0313 Matériel et véhicules techniques 49 580 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0314 Environnement urbain 58 360 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0450 Réseaux divers 53 880 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 50 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0503 Aménagement du cimetière 6 200 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0600 Médiathèque 30 290 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0700 Salle festive 116 300 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Programme 2016 - 0800 Pôle Enfance Jeunesse 3 500 €

Contre :

Abstention : 4

Pour : 23

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2016 comme exposé ci-dessus.

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2016\_06\_07

**Attribution de subventions associatives**

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le conseil municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

**Subventions associatives 2016**

Dénomination	Type de subvention	Montant	
<b>SCOLAIRE</b>			
<i>APE des Pierrières</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>561,00 €</b>	unanimité
	<i>Goûter de Noël</i>	<b>204,00 €</b>	unanimité
<i>APE de la CDD</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>426,25 €</b>	unanimité
	<i>Goûter de Noël</i>	<b>155,00 €</b>	unanimité
<i>USEP (écoles primaires)</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>448,00 €</b>	unanimité
<i>Association Pain d'ami</i>	<i>Exceptionnelle</i>	<b>120,00 €</b>	unanimité
<b>SOCIAL</b>			
<i>Don d'organes – France Adot</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>250,00 €</b>	unanimité
<i>C.O.S. Personnel Communal</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>5 200,00 €</b>	unanimité
<i>Club des Aînés</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>2 000,00 €</b>	unanimité
<i>ADAPEI</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>0 €</b>	unanimité
<i>Les Restaurants du Cœur</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>500,00 €</b>	unanimité
<i>Secours Populaire (Cognac)</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>300,00 €</b>	unanimité
<i>Banque Alimentaire Charente</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>0 €</b>	unanimité
<i>Collectif inter-associatif de soutien aux aidants en Poitou-Charentes</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>0 €</b>	unanimité
<b>ANIMATIONS</b>			
<i>Comité de Jumelage</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>800,00 €</b>	unanimité
<i>Comité des Fêtes</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>4 000,00 €</b>	unanimité
	<i>Spectacle</i>	<b>3 000,00 €</b>	unanimité
<i>Les Castelbaladins</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>1 200,00 €</b>	unanimité
<i>Les jardins respectueux</i>	<i>Fonctionnement</i>	<b>1 000,00 €</b>	23 pour, 4 abstentions

<b>SPORTS</b>			
ASV Boules Lyonnaises	Fonctionnement	700,00 €	unanimité
	Exceptionnelle	800,00 €	unanimité
ASV Cyclotourisme	Fonctionnement	650,00 €	unanimité
ASV Les Vélos Verre	Fonctionnement	400,00 €	unanimité
ASV Pêche Sportive team odysée	Fonctionnement	250,00 €	unanimité
Gymnastique Volontaire	Fonctionnement	900,00 €	unanimité
Les Ailes Cognaçaises	Fonctionnement	150,00 €	unanimité
	Rallye Aérien Portes ouvertes	450,00 €	unanimité
Office Municipal des Sports	Fonctionnement	5 000,00 €	unanimité
Team Cycliste Châteaubernard	Fonctionnement	700,00 €	unanimité
	Nocturne	0,00 €	unanimité
	Jeunes	0,00 €	unanimité
	Cyclo cross	800,00 €	unanimité
<b>DIVERS</b>			
INFO 16	Fonctionnement	1 500,00 €	unanimité
TED 16 (éleveurs de la Charente)	Fonctionnement	0,00 €	unanimité
Université Inter-Ages Cognaçais	Fonctionnement	100,00 €	unanimité
Association Familiale de Cognac	Exceptionnelle	2000,00 €	unanimité
Arche à Cognac	Fonctionnement	1 000,00 €	unanimité
Association de la zone commerciale du Fief du Roy	Fonctionnement	250,00 €	unanimité

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Attribue les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.